ARTICLE II

BASES DES PRINCIPALES CLASSIFICATIONS.

§ 1. — Classifications organoleptiques.

Les premiers essais d'une classification des médicaments devaient naturellement partir de leurs qualités matérielles, tangibles. Les classifications des médicaments basées sur leurs propriétés organoleptiques ont eu le sort qu'elles méritaient. Celles de Osborne et de Greeves, qui ont fait quelque bruit à leur apparition, sont aujourd'hui parfaitement oubliées, et c'est justice.

Ce dernier a proposé, en 1829, la classification des médicaments en quatre classes : 1° *inodores et insipides;* 2° *inodores et sapides;* 3° *odorants et insipides;* 4° *odorants et sapides.* Chacune de ces classes est divisée en familles, ordres, genres, espèces, variétés. Je prendrai pour exemple la quatrième, celle des médicaments odorants et sapides, elle comprend les ordres : 1° *doux;* 2° *amers;* 3° *acides;* 4° *camphrés;* 5° *spiritueux.* Dans cette classification, le miel blanc est un genre de l'ordre *sucre*, de la famille des *médicaments doux*, de la classe des *odorants sapides. Ab uno disce omnes.*

M. Delioux a montré jadis, dans un travail intéressant, que les inductions que l'on peut tirer de l'aspect des plantes médicamenteuses, de l'odeur, de la saveur des médicaments, sont très-bornées et sujettes à erreur; que si quelques groupes ont une certaine homogénéité thérapeutique, il serait dangereux de la considérer comme absolue, et qu'en tout cas, tout sur ce terrain est contingent et variable

et qu'il n'offre rien de ce qu'il faut pour porter une classification (1).

On ne peut que souscrire à ces conclusions; cette base est évidemment trop fragile et trop étroite pour soutenir l'édifice tout entier de la thérapeutique, mais on ne saurait contester cependant que quelques groupes de médicaments réunis par un caractère commun de saveur comme les amers, d'odeur comme les plantes aromatiques, les ombellifères fétides, n'aient entre eux une certaine parenté thérapeutique, mais pour quelques ressemblances que de désaccords, et quel inconvénient n'y aurait-il pas à trop généraliser en cette matière !

§ 2. — Classifications chimiques.

Quand la chimie « *egregia medicinæ ancilla non autem pejor domina* » s'est mise à marcher en avant et a pris confiance dans ses forces, elle s'est crue autorisée, par l'état d'imperfection où elle les a trouvées, à régenter les classifications en thérapeutique comme en nosologie, et la première de ces deux sciences a eu ses classifications basées sur la composition chimique des médicaments. Ce genre de classification ou plutôt d'arrangement se rapporte aux noms de Gmelin, Pfaff, Schwartze, etc. Je rappellerai, d'après Pereira, les bases de cette dernière classification qui répartissait les médicaments en vingt groupes établis d'après leur composition : l'eau; les matières gommeuses et mucilagineuses; les farineuses et les amylacées; les gélatineuses; les albumineuses; les saccharines; les graisses et huiles; les amers extractifs; les astringents ou tanniques; les éthers; les résines; les

(1) Delioux de Savignac, *Des caractères physiques et organoleptiques des médicaments dans leurs rapports avec l'action thérapeutique* (*Bullet. gén. de thérap.*, 1860, t. LVIII, p. 360).

narcotiques (?); les spiritueux; les acides; les alcalins; les sels; les métaux; les corps simples solides non métalliques; les sulfures alcalins; les savons (1).

On se demande ce que font les narcotiques, déterminés par leur action physiologique, au milieu de ces groupes chimiques. Rien n'est plus insignifiant pour le médecin que des catégories semblables qui peuvent intéresser le chimiste en lui montrant la richesse en médicaments de chacun de ces groupes basés sur la composition, mais qui n'apprennent rien de clinique au praticien. C'est un catalogue *ad usum chymiæ* et rien de plus. Pereira fait remarquer que les classifications thérapeutiques de ce genre appartiennent exclusivement aux Allemands. Il n'y a certainement pas là, pour la thérapeutique d'outre-Rhin, un titre de gloire dont elle ait le droit de se montrer fort jalouse.

La chimie a renoncé aujourd'hui à la prétention de nous donner une classification complète des médicaments et elle a sagement fait; mais elle s'est rabattue sur le terrain des interprétations chimiques de l'action ou des effets des médicaments, et a établi sur cette base un certain nombre de catégories qui ne sont pas toujours aussi naturelles qu'on le pense. Aucun médecin raisonnable ne croit, du reste, aujourd'hui qu'une classification thérapeutique puisse s'élever jamais sur ce terrain.

§ 3. — Classifications phyto-zoologiques.

Le point de départ phytologique ou zoologique était plus scientifique sans doute, mais tout aussi impuissant à fonder

(1) Pereira, *The elements of Materia medica and Therapeutics*. London, 1854. Fourth édition, vol. I, p. 148.

une classification méthodique. Linné (1), Cartheuser (2), Geoffroy (3), Cullen (4), de Candolle (5), Virey, etc. avaient adopté cette base, les uns parce qu'elle cadrait avec leurs préoccupations de naturalistes, les autres parce qu'ils désespéraient de trouver dans l'action ou les effets de médicaments un point de départ plus solide.

Il n'est pas besoin de montrer combien un pareil arrangement est artificiel et inutile. Ce qui détermine, en effet, un *médicament* (que l'on songe à l'étymologie de ce mot : *medicari*, guérir), ce n'est ni son origine, ni sa forme, ni ses propriétés extérieures; tout cela est secondaire pour nous autres médecins; tant qu'il n'est pas appliqué à un organisme vivant, il appartient à l'histoire naturelle : c'est un chlorure, une ombellifère, un insecte, une apocynée, un produit de sécrétion zoologique, etc et pas autre chose ; mais qu'il entre en conflit avec tout ou partie d'un être vivant et qu'il en résulte une *action* et des *effets*, il sort du domaine de la physique générale, et la thérapeutique se l'approprie, s'inquiétant de ce qu'il lui donne et s'occupant fort peu d'où il vient et quelles sont ses parentés végétales ou zoologiques. La pharmacologie peut partir de l'histoire naturelle; la thérapeutique, qui est *la science des rapports des médicaments*

(1) Linné, *Materia medica secundum genera, loca, nomina, qualitates, vires, differentias, durationes, modos, usus, synonyma, culturas, præparata, potentias, composita*. Holmiæ, 1749.

(2) Cartheuser, *Rudimenta materiæ medicæ*, Francofurti ad Viadrum, in-8°, 1741.

(3) Geoffroy, *Traité de la matière médicale ou de l'histoire des vertus, du choix et de l'usage des remèdes simples*. Traduction M***, Paris, 1757.

(4) Cullen, *Traité de matière médicale*. Traduction Bosquillon, Paris, MDCCLXXXIX.

(5) De Candolle, *Essai sur les propriétés médicales des plantes comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle*. Paris, 1816.

avec la vie, ne puiserait dans une telle classification, que des confusions périlleuses.

Le point de départ adopté par les naturalistes-médecins est donc très-précaire ; évidemment faux en ce qui concerne les substances tirées du règne minéral, puisqu'il oblige à ranger dans le même groupe, en vertu de leurs ressemblances chimiques, des substances telles que le phosphore, l'arsenic, l'antimoine, qui n'ont, en réalité, que des ressemblances médicales fort éloignées; à rapprocher le chlorure de sodium du sel ammoniac et du calomel; etc. ; il semble, à première vue, moins choquant pour les végétaux. Il est certain que les Ombellifères vireuses, les Ombellifères aromatiques, les Labiées, les Aurantiacées sont des groupes médicamenteux qui cadrent assez bien avec les groupes botaniques correspondants. On peut en dire autant des Euphorbiacées, des Helléborées, des Crucifères, etc., mais pour quelques ressemblances fortuites, combien de désaccords, et non pas dans une même famille, mais encore dans un même genre, je dirais presque dans une même espèce ? La famille des Solanées, par exemple, l'une des plus naturelles certainement, au point de vue botanique comme au point de vue médical, à côté de médicaments énergiques, de poisons redoutables, tels que l'atropa belladona, la mandragore, les divers datura, l'hyosciamus niger, etc., passe, par la transition ménagée des morelles, à un groupe de substances qui, au lieu de propriétés ingrates et délétères, revêtent comme les Solanum alkekenge, S. tuberosum, S. melongena, des propriétés exclusivement alimentaires. On pourrait en dire autant des Légumineuses qui contiennent, à côté d'aliments, des purgatifs comme le sené, des tétaniques, comme la fève de Calabar (*physostygma venenosum*), des Convolvulacées, des Ombellifères, des Apocynées ou plutôt de toutes les familles de plantes, car il n'en est aucune qui offre une homogénéité complète de propriétés médicales. Et puis d'ailleurs (car c'est là la pierre de touche à laquelle il faut essayer toutes les classifications de médicaments) que peut tirer la thérapeutique de celle-ci? Et cependant, ce point de départ si fautif est encore celui auquel des ouvrages récents se sont rattachés. Tels le traité de Pereira (1), tel aussi l'ouvrage de M. Dieu (2), mais leurs préoccupations et leurs tendances (surtout celles du dernier) sont principalement pharmacologiques, et la clinique des médicaments tient une place étroite dans leurs ouvrages.

§ 4. — Classifications biologiques.

Les classificateurs qui précèdent avaient envisagé le médicament d'une manière abstraite et dans ses rapports avec la chimie, la zoologie et la botanique ; il était bon cependant qu'on songeât un peu à l'homme auquel le médicament est destiné, en fin de compte. La thérapeutique avait été entraînée à la remorque des sciences physiques et naturelles dont l'évolution brillante et rapide attirait tous les esprits, il convenait que la biologie revendiquât l'étude des médicaments comme lui appartenant et qu'elle accusât la légitime prétention de les classer; mais il y a deux biologies : l'une qui ratiocine savamment sur les lois de la vie et prétend, à quelque époque qu'elle se trouve, tirer des faits acquis par les seules ressources de l'induction et sans chercher d'autres faits, des systèmes complets; l'autre qui sait bien que toute

(1) J. Pereira, *The Elements of Materia medica and Therapeutics*. Fourth edition. London, 1854.

(2) S. Dieu, *Traité de matière médicale et de thérapeutique*. Paris, 185 .